

Agglomération d'Épinal

SANCHEY

## **Personnel communal et périscolaire au menu des élus**

L'ordre du jour du conseil a débuté par un dossier personnel.

Renouvellement contrat. - Dans un premier temps, les élus ont entériné la proposition du maire de reconduire le contrat PEC de J.-L. Paccagnini de six mois à dater du 1<sup>er</sup> octobre prochain. Ce contrat, de vingt heures par semaine, est le deuxième signé par l'employé sanchéen.

Les élus, dans la foulée, ont également accepté le renouvellement de poste d'agent spécialisé des écoles maternelles pour une durée de dix-huit mois qui prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Enfin, Christelle Meyer, qui travaille à raison de vingt heures au secrétariat de mairie, verra son contrat passer à vingt-cinq heures dès le 1<sup>er</sup> août. Et le maire de préciser que ce contrat devrait déboucher vers un emploi en temps complet. À ce titre, le premier magistrat va prévenir le syndicat des eaux du Bolon qui employait également Christelle Meyer à raison de quinze heures par semaine.

Périscolaire. - Une modification des tranches horaires de la garderie du temps de midi a été adoptée par le conseil. La garderie qui fonctionnait de 11 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 15 à 13 h 30 et au vu du peu d'enfants qui étaient présents, le conseil a donc décidé de réduire la première tranche, celle-ci s'arrêtera à la rentrée à 12 h, alors que la seconde, qui ne concerne aucun enfant, est purement et simplement supprimée. Et aux dires du maire, cela va faire gagner des heures qui permettront de mettre en place un centre aéré lors des vacances de la Toussaint. Dernière information, la séquence de garderie de 13 h 30 à 12 h sera facturée à 1,30 € pour un quotient familial (QF) inférieur à 750 € et 1,50 € pour un QF supérieur à 7,50 €. Pour plus d'informations, se rendre sur le site internet de la commune ou sur Enfance 3D Ouest.

CAE. - Les élus ont entériné le changement d'adresse de la communauté d'agglomération d'Épinal, qui est désormais sis au 1, avenue Dutac à Épinal.

Forêt. - Le coût des travaux à effectuer dans la forêt communale proposé par ONF se chiffre à 5 520 €.